



Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 02 juillet 2009)

Hamadoun Touré (Porte-parole ONUCI) : Mesdames et messieurs bonjour. Aujourd'hui, l'actualité, c'est la fin de l'opération d'identification de la population et de recensement électoral. Il est donc normal que le point de presse porte sur ce sujet et la voix la plus autorisée, sinon l'un des plus autorisés à l'ONUCI, c'est le Directeur de la Division de l'Assistance Electorale, qui a bien accepté de participer aujourd'hui à ce point de presse. Donc sans plus tarder, je voudrais donner la parole à M Ahmedou El Becaye Seck. qui va faire l'évaluation de la contribution de l'ONUCI à cette opération lancée le 15 septembre 2008 à Yamoussoukro par le Président Laurent Gbagbo en présence du Représentant spécial [du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire] YJ. Choi. L'opération, selon la décision conjointe de la primature et de la Commission Electorale Indépendante (CEI), a pris fin le 30 juin. C'est pour cette raison que M. Seck est aujourd'hui notre invité. Il a accepté de bien vouloir vous faire une introduction avant de prendre vos questions. M. Seck, vous avez la parole.

Ahmedou El Becaye Seck (Directeur de la Division de l'Assistance Electorale) : Merci de nous convier une nouvelle fois à ce point de presse. Donc, dans l'attente d'un bilan officiel de l'enrôlement, l'on note que durant 288 jours, quatre prorogations ont été retenues pour l'enrôlement des populations en Côte d'Ivoire selon le mode opératoire de l'identification. Deux types d'identification, à savoir une identification ordinaire et une extraordinaire, couplés à un recensement des électeurs ont été mis en œuvre ici en Côte d'Ivoire. Cette opération a été réalisée et financée par l'Etat de Côte d'Ivoire.

Il convient de mentionner que les opérations d'identification ont révélé une nouvelle fois leur caractère apaisé. Nous avons aussi relevé une parfaite osmose des structures en charge de l'identification au sein d'une plate-forme qui s'est régulièrement réunie à la Primature ou à la CEI pour piloter l'identification. Il n'y a pas eu de violences susceptibles de donner lieu à des arrêts ou des désordres. Par contre, les fortes tensions sur la trésorerie des structures nationales ont souvent conduit à des interruptions de travail momentanées sur presque l'ensemble du territoire national. Sur le terrain, il a été constaté parfois des soustractions et séquestrations tout à fait résiduelles du matériel qui a été souvent restitué. Le dernier exemple s'est produit à Korhogo. Par ailleurs, des solutions ont été apportées par les pouvoirs publics pour répondre souvent aux attentes des agents d'identification et à celles de la CEI, de la CNSI, de l'ONI et de l'INS.

Cet effort financier consenti par l'Etat a été à nul autre pareil dans le processus électoral.

Pour sa part, l'ONUCI a soutenu activement et de bout en bout le processus d'identification à travers un schéma basé sur l'opération taxi à Abidjan, ensuite sur un soutien renforcé à la CEI par une opération dénommée opération transport. Dans le cadre de cette opération, 3 millions 500 mille km ont été parcourus par la force, la police et les éléments civils de la mission, avec 385 mille litres de carburant pour une moyenne de 125 véhicules par jours travaillés. Le Porte-parole vous communiquera après les détails des moyens qui ont été mis pas la force durant cette opération.

L'ONUCI a constaté la maturité des populations et l'engagement des autorités nationales à soutenir cette lourde et difficile opération. Le grain est semé, il faut se tourner vers l'avenir avec les opérations futures qui sont aussi délicates que complexes pour le devenir du processus.

Globalement, l'évaluation faite par la Division de l'Assistance Electorale indique que près de 6. 362,842 personnes ont été enrôlées du 15 septembre 2008 au 30 juin 2009. Je précise que ce chiffre est officieux et que le Centre de Coordination de la Primature donnera en temps utile les chiffres officiels qui auront été récoltés sur le terrain pour le compte de la Primature. Dans notre évaluation, la région des lagunes culmine, avec 2.180,079 personnes enrôlées tandis que le Bafing, le Denguélé, le Moyen-Comoé, le Moyen-Cavally et le Sud-Comoé ferment la marche avec respectivement 45.038 ; 83.972 ; 111.088 ; 164.766 ; 174.081 personnes inscrites.

Outre Abidjan et sa région (Lagunes), douze régions ont plus de 200.000 inscrits, à savoir, les Savanes (424.656), la Vallée du Bandama (407.028), le Bas-Sassandra (378.377), le Haut-Sassandra (331.504), les 18 Montagnes (325.055) le N'Zi-Comoé (279.795) les Lacs (230.375), le Zanzan (232.215), l'Agneby (229.643), le Fromager (211.968), le Sud-Bandama (209.368), et la Marahoué (200.509). Tous ces chiffres que nous vous donnons sont des chiffres officieux récoltés par nos équipes sur le terrain.

Les phases de rattrapage ont permis l'enrôlement de 355.726 personnes qui représente 5,92% du bassin total de population enrôlée à la date du 31 mars 2009.

La distribution de cette masse pendant la période de rattrapage révèle des pics dans les 18 montagnes, dans le haut Sassandra, le Sud-Bandama, et le moyen-Cavally.

Hormis ces régions, les autres oscillent entre 2 et 9% des effectifs enrôlées au cours des rattrapages.

La fonctionnalité des 68 centres de coordination pour numérisation des fichiers, le traitement informatique des données et leur croisement avec les fichiers historiques, les dé-doublonnages au niveau local et national avant la publication de la liste électorale provisoire et le contentieux reste désormais un défi pour les structures en charges de l'identification ici en Côte d'Ivoire.

Les dernières évaluations indiquent que 25 centres de coordination sont fin prêts pour cette phase technique du processus d'identification. Elles révèlent également des problèmes opérationnels.

L'ONUCI encourage les parties prenantes aux opérations à prendre les mesures idoines pour le succès des opérations post- enrôlement. Elle réitère son engagement à les accompagner pour la réalisation des objectifs et le respect des délais annoncés pour l'organisation d'élections conformes aux standards nationaux et internationaux. Je vous remercie.

HT : Merci M. Seck. Très rapidement pour vous dire que la force et la police onusienne ont également participé à l'opération d'identification et d'enrôlement en mettant en œuvre des moyens terrestres, aériens, fluviaux et lacustres de la mission à l'image de nos collègues de la Division Electorale qui ont mis des voitures à disposition avec chauffeurs. A la place des chauffeurs, ce sont les militaires de l'ONUCI et les éléments de la police onusienne qui ont effectué ce travail, juste pour accompagner le processus, pour également donner une contribution significative à la sortie de crise de manière générale et de manière particulière au processus électoral. Voilà très rapidement ce que nous voulions vous dire en introduction. M. Seck est là pour prendre vos questions éventuelles.

Kouassi Assouman (AIP) : J'ai deux petites questions. La première c'est la position de l'ONUCI face aux revendications récurrentes de personnes qui n'ont pas pu être enrôlées. L'ONUCI pense-t-elle qu'il est encore possible qu'on ait d'autres phases de rattrapage. La deuxième question est la suivante. Les nouvelles missions de l'ONUCI. Tout à l'heure M. Seck a dit qu'il y allait y avoir, le traitement, le contentieux électoral. Quelles vont être les missions de l'ONUCI dans ces phases là ?

AEBS : Vous avez la question sur les revendications récurrentes au processus d'identification. Je rappelle que dans le schéma d'identification de la Côte d'Ivoire, il existe une structure qui s'appelle la Commission Nationale de Supervision de l'Identification (CNSI), qui est une structure chargée, comme son nom l'indique, de superviser l'identification et je pense que cette question devrait être posée à ce niveau. Nous, nous sommes dans un processus d'accompagnement et c'est pour répondre à votre deuxième question. Nous allons continuer le processus d'accompagnement sur les délicates tâches qui constituent actuellement l'horizon des structures nationales en charge de l'identification. Mon collègue Hamadoun Touré vous a déjà indiqué les dispositions pratiques prises au sein de la mission pour aider la Commission Electorale Indépendante (CEI) et les opérateurs techniques à être opérationnels dans les centres de collecte. Il y a huit groupes électrogène d'une capacité de 15 KVA qui ont déjà été mis dans les grands centres de collecte ainsi qu'un autre groupe qui a été installé à Koun-Fao. Cet effort continuera selon les requêtes et la disponibilité des moyens en cours dans la mission.

Diarrasouba Sory (Le Nouveau Réveil) : Ces derniers temps il y a des cas de fraude sur l'identité qui sont observés un peu partout à travers le pays. Comment l'ONUCI a-t-elle appréhendé cette situation et que compte-t-elle faire au moment où des arrestations pourraient survenir au sujet de cette question?

AEBS : Sur cette question aussi, je vais toujours vous renvoyer aux dispositifs juridiques de votre pays. Il ya une organisation judiciaire. Il y a des tribunaux, je pense que la meilleure porte où on peut poser ces problèmes, c'est de les soulever auprès des instances judiciaires qui sont chargées de sanctionner tous les actes délictuels commis par les justiciables ivoiriens. Je pense que c'est la première étape et nous sommes actuellement à l'écoute pour voir quelle est la décision qui a été prise par les institutions en charge du traitement de ces dossiers sur ces cas s'il s'avérait que ces cas étaient exacts.

Paulin Zobo (Fraternité Matin) : *Je voudrais avoir votre commentaire sur les 5,92% obtenus durant les phases de rattrapage. Ensuite, comment expliquez-vous qu'alors que les phases normales ont été achevées par exemple et que durant la phase de rattrapage, il y ait moins de machines dans les centres de collecte alors qu'on devrait en avoir suffisamment ?*

AEBS : Mais nous, nous avons donné la situation brute du recensement tel que nous l'avons collectée sur le terrain par rapport aux indications officielles qui avaient été données par le Gouvernement le 31 mars 2009 sur la population qui avait été enrôlée et qui s'élevait à un peu plus de 6 millions. Cette population qui a été recensée représente 5,92% du total général des populations enrôlées au 31 mars. Pour le cas des moyens techniques qui ont été mis sur le terrain, je pense qu'au niveau de la CEI, au regard d'une évaluation qui avait été faite sur le terrain et qui indiquait qu'il y avait 227 centres qui n'avaient pas été ratissés, qu'il y avait aussi quelques centres où il était nécessaire de renforcer l'enrôlement, je crois qu'un tableau a été mis en œuvre pour mettre des équipes pour procéder à l'enrôlement. Les statistiques données par le Primature au 18 juin, indiquaient déjà que les objectifs étaient largement atteints sur près de 2200 sites qui devraient être ouverts 2700 sites l'avaient été. Je pense que donc de ce point de vue, des dispositions avaient été prises pour pouvoir assurer un service public d'identification à toutes les populations qui ont été enrôlées. Mais ces questions, vous pourriez toujours les soulever auprès de nos collègues de la Commission Electorale Indépendante (CEI) et de la CNSI.

HT : Apparemment nous avons terminé. Merci beaucoup et on se retrouve jeudi prochain

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole
Tél. : +225-06203305 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-06203305
Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>